

### ÉDITO

Après 7 semaines de confinement, le pays se prépare à tenter de reprendre un semblant de vie "normale". La vie ne sera plus normale pour les familles de nos collègues décédés, qu'ils soient professionnels de santé de ville ou hospitaliers, et la nation se devra de leur rendre hommage et de ne pas oublier les familles frappées. Ces semaines ont été particulières pour nombre de collègues plus ou moins gravement atteints, pour ceux qui ont été soumis à un surcroît d'activité ou, à l'inverse, en proie à une réduction drastique des actes.

Depuis que le dispositif **Distrimasques** a été mis en place dans la région Grand Est, la situation de tension sur les masques est paradoxale, puisque l'Etat nous dit être dans l'incapacité de fournir certains professionnels en quantité suffisante alors que des millions de masques chirurgicaux arrivent dans les supermarchés. Ce paradoxe devra être levé rapidement.

**A ce jour, plus de 95% des professionnels actuellement concernés sont enregistrés dans le dispositif *Distrimasques***, ce qui prouve que l'initiative, née sous l'impulsion des libéraux et accompagnée par les URPS, avait toute sa place pour assurer la mise à disposition de ces équipements de protection.

**Nous rappelons que *Distrimasques* a pour seule vocation de permettre une distribution fluide aux PS du matériel de protection fourni par les autorités et n'est responsable, ni de la dotation individuelle de chaque PS, ni des tensions d'approvisionnement.** L'Agence Régionale de Santé Grand Est reste le "pouvoyeur" et l'organisateur de l'acheminement. Le travail de distribution aux professionnels de santé est réalisé avec le concours des grossistes-répartiteurs, de l'URPS pharmaciens et des officinaux.

Nous espérons, comme vous, que la sortie progressive de la période de confinement se fera de manière raisonnée, tant du côté de la population que des instances sanitaires, en particulier dans notre région, fortement touchée.

**Vos élus URPS**

### RAPPEL

L'accès à [www.distrimasques.fr](http://www.distrimasques.fr) est réservé aux pharmaciens d'officine  
(*identifiants et mot de passe leur ont été adressés par mail et fax*).



**QUELLE EST LA DOTATION HEBDOMADAIRE PAR PROFESSIONNEL ?**

[Téléchargez la répartition par professionnel de santé dans le Grand Est](#)

Sont intégrés dans le dispositif les professionnels libéraux suivants : les biologistes (avec leur personnel), les infirmiers libéraux, les masseurs-kinésithérapeutes, médecins et sages-femmes ainsi que les internes et SASPAS.

## FAQ

### VOUS ÊTES PHARMACIEN



**Vous avez une question « technique » (identifiants, professionnel introuvable, etc.)**

>> Envoyez un mail à [contact@distrimasques.fr](mailto:contact@distrimasques.fr)

**Vous avez un autre question (politique, logistique, etc.)**

>> Envoyez un mail à [cwindstein@urpspharmaciensgrandest.fr](mailto:cwindstein@urpspharmaciensgrandest.fr). Afin d'éviter de surcharger la hotline, privilégiez cette adresse qui permettra de faire le relai entre la hotline et l'ARS.

**Comment fonctionne Distrimasques ?**

>> [Téléchargez le mode d'emploi](#)

**Je ne trouve pas le professionnel dans l'application, que faire ?**

>> Certains professionnels n'ont pas pu être pré-enregistrés dans l'application, si un tel cas se présente, il vous suffit de cliquer sur "Faire une demande d'inscription", de renseigner l'adresse mail du professionnel dans la case (attention les adresses @mssante ou @apicrypt ne sont pas acceptées) et de cliquer sur envoi. Le professionnel recevra alors un lien vers un formulaire d'inscription. Une fois le formulaire validé, il apparaîtra dans l'application.

### VOUS ÊTES UN AUTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ LIBÉRAL NON PHARMACIEN (BIOLOGISTE, INFIRMIER, MÉDECIN, KINÉ, SAGE-FEMME)

**Comment recevoir mes masques ?**

>> prenez contact avec la pharmacie de votre choix afin de vous y inscrire. Cette démarche n'est à faire qu'une seule fois : la pharmacie choisie devient votre "pharmacie référente", qui vous délivrera tous vos matériels de protection au fur et à mesure de leur approvisionnement.

**Pourquoi la dotation régionale diffère-t-elle de la dotation nationale, annoncée notamment par DGS-Urgent ?**

>> La dotation régionale répond à la situation épidémique particulière en cours dans le Grand Est. Elle comprend la dotation nationale (18 masques Chir + 2 FFP2 par semaine issus du stock d'état) à laquelle s'ajoutent divers stocks régionaux (commande de la Région Grand Est, ARS, dons, etc.). **La dotation régionale, mieux-disante pour les professionnels, est la seule qui s'applique dans le Grand Est.**

## COMBIEN DE MASQUES ONT ÉTÉ DISTRIBUES AUX PROFESSIONNELS ?

*Le lundi 4 mai*

1 536 pharmacies sont actives dans le dispositif. Elles ont distribué 2 414 412 masques chirurgicaux et 468 660 FFP2, ainsi que du gel hydroalcoolique et des "sur-blouses" auprès de :



**7 903**  
Infirmiers



**8 023**  
Médecins



**4 427**  
Kinés



**487**  
Sages-  
Femmes



**278**  
Biologistes



**201**  
Internes



A l'heure actuelle, les non-libéraux (comme les salariés de centres de soins infirmiers ou de cabinets médicaux) **ne sont pas inclus dans le dispositif**

**NB** Les pharmaciens ainsi que leur personnel sont dotés spécifiquement et n'ont pas à être enregistrés dans Distrimasques.

Les URPS infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens et sages-femmes se sont organisées collectivement, avec le soutien de l'ARS Grand Est, pour assurer une distribution équitable et régulière des équipements mis à la disposition des professionnels par les instances sanitaires. L'application web Distrimasques est le produit de leur travail collectif.



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur Interface, Portail Régional d'informations santé de l'URPS ML Grand Est.

**Répondez simplement à ce message pour vous désinscrire**